

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la septième session ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Denis (17 H).

-o-o-o-o-

**COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE
GRACE AUX DELEGATIONS**

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, je vais tout d'abord vous faire passer le Registre des Délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte rendu des affaires traitées à ce jour :

ARRETE N° 713 - 05/10/1984

Relatif au paiement à Maître Robert MAYER d'une note d'honoraires dans l'affaire CHANE TOU KY Joseph c/ Commune de Saint-Denis - Montant des honoraires : 5 000 Francs (cinq mille francs)

ARRETE N° 714 - 09/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Architecte CHANE TUNE pour la construction d'un Local Collectif Résidentiel à Camp Jacquot - Montant du marché : 76 578,83 Francs (soixante-seize mille, cinq cent soixante-dix-huit francs et quatre-vingt-trois centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 715 - 09/10/1984

Portant ratification d'une convention passée avec le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement d'Aix-en-Provence, pour l'inspection détaillée du Pont de la Rivière Saint-Denis - Montant de la convention : 10 750 Francs (dix mille, sept cent cinquante francs, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 716 - 09/10/1984

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame AVRIL M. Christiane - Montant du loyer : 350 Francs (trois cent cinquante francs)

ARRETE N° 717 - 10/10/1984

Portant attribution de la prime de technicité pour l'année 1983 - Montant de la prime allouée : 1/ aux Directeur des Services Techniques et Ingénieurs : 100 % du montant maximum de la prime pouvant être attribué et calculé sur les bases de l'année 1982, déduction faite de la prime spéciale obtenue par les intéressés en 1983 - 2/ aux Adjoints Techniques : 75 % dudit montant - 3/ aux Contremaîtres principaux et Chefs de Travaux : 50 % dudit montant - 4/ aux Dessinateurs : 25 % dudit montant

.../...

ARRETE N° 718 - 10/10/1984

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame TIGER Joseph Marcel (n° 150 Petite-Ile - S.I.D.R.) - Montant du loyer : 156 Francs (cent cinquante-six francs)

ARRETE N° 719 - 10/10/1984

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame GONTHIER Gisèle - Montant du loyer de : 1 000 Francs (mille francs)

ARRETE N° 720 - 10/10/1984

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame COMMINS Marie Françoise - Montant du loyer : 1 000 Francs (mille francs)

ARRETE N° 742 - 15/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec la S.I.R. pour des travaux d'aménagement de l'îlot central du Boulevard Lancastel - Montant du marché : 283 773,13 Francs (deux cent quatre-vingt-trois mille, sept cent soixante-treize francs et treize centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 744 - 15/10/1984

Relatif à la location d'un immeuble communal à Madame TISSIER Marie Josée (prorogation d'un mois)

ARRETE N° 745 - 15/10/1984

Relatif à la révision du loyer d'un local appartenant à Monsieur de PALMAS et loué à la Commune - Montant du loyer versé par la Commune à Monsieur Roland de PALMAS : 1 159 Francs (mille cent cinquante-neuf francs)

ARRETE N° 746 - 15/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise PLANTIVE pour l'aménagement d'un fossé bétonné au Chemin du Piton à Bois-de-Nèfles - Montant du marché : 198 552,50 Francs (cent quatre-vingt-dix-huit mille, cinq cent cinquante-deux francs et cinquante centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 756 - 17/10/1984

Relatif à la passation entre la Commune de Saint-Denis et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion pour l'occupation privative du domaine public communal - Exploitation d'un guichet bancaire "Gabier" sur le parking du Petit Marché - Montant de la redevance mensuelle : 1 943 Francs (mille neuf cent quarante-trois francs)

ARRETE N° 758 - 19/10/1984

Pour la passation d'une convention d'études avec le L.C.H.F. pour la construction d'un havre à Saint-Denis - Montant du marché : 215 600 Francs (deux cent quinze mille, six cents francs, hors taxes) / 231 770 Francs (deux cent trente-et-un mille, sept cent soixante-dix francs, toutes taxes comprises)

.../...

ARRETE N° 759 - 19/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société BOURBON LUMIERE pour la remise en état et en conformité de l'éclairage public des groupes d'habitations S.I.D.R. du Chaudron - Montant du marché : 331 906,05 Francs (trois cent trente-et-un mille, neuf cent six francs et cinq centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 760 - 19/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise LOMBARD Alain pour la réfection de la peinture intérieure et extérieure des bungalows au Centre d'Hébergement Jacques TESSIER - Montant du marché : 94 981,63 Francs (quatre-vingt-quatorze mille, neuf cent quatre-vingt-un francs et soixante-trois centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 761 - 19/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise CLOTAGATILDE Yves pour la réfection des faux plafonds à l'Ecole Joinville - Montant du marché : 113 678,24 Francs (cent treize mille, six cent soixante-dix-huit francs et vingt-quatre centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 762 - 22/10/1984

Relatif au paiement à Monsieur Jacques CLEMENT d'une note d'honoraires pour une consultation sur des dossiers de marchés de travaux publics - Montant des honoraires : 1 316,87 Francs (mille trois cent seize francs et quatre-vingt-sept centimes)

ARRETE N° 764 - 23/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'entreprise G.T.O.I. pour l'aménagement de la Rue des Messageries à Saint-Denis - Montant du marché : 257 854,88 Francs (deux cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-quatre francs et quatre-vingt-huit centimes, toutes taxes comprises)

ARRETE N° 767 - 24/10/1984

Relatif à la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur AGAPET Joseph - Occupation d'un terrain communal - Montant de la redevance annuelle : 3 600 Francs (trois mille, six cents francs)

ARRETE N° 768 - 24/10/1984

Relatif au paiement à Maître Robert MAYER d'une note d'honoraires dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ ELLAMA Stephen - Montant des honoraires : 2 500 Francs (deux mille, cinq cents francs)

ARRETE N° 769 - 24/10/1984

Relatif au paiement à Maître François BROUCHOT, Avocat au Conseil d'Etat et à la cour de Cassation, d'une note d'honoraires dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ Commissaire de la République du Département et de la Région Réunion - Montant des honoraires : 6 000 Francs (six mille francs)

ARRETE N° 780 - 25/10/1984

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Architecte CHANE

TUNE pour la construction de deux ateliers relais à la Montagne
8e Km - Montant du marché : 93 332,34 Francs (quatre-vingt-treize
mille, trois cent trente-deux francs et trente-quatre centimes,
toutes taxes comprises)

ARRETE N° 780 bis - 25/10/1984

Relatif à la passation d'une convention entre la Commune de
Saint-Denis et l'A.R.S.P.A.L. concernant l'utilisation du Plateau
de Tennis de l'Ecole de Montgaillard - Montant de la redevance
forfaitaire mensuelle : 1 200 Francs (mille deux cents francs) -
Montant de la redevance horaire d'utilisation de 20 à 22 heures
de : 20 Francs (vingt francs)

ARRETE N° 782 - 29/10/1984

Pour constituer un emprunt d'un montant de 5 800 000 Francs
(cinq millions, huit cent mille francs) pour la réalisation
du Plan d'Action Foncière de Saint-Denis

ARRETE N° 783 - 30/10/1984

Pour la passation d'un marché d'études avec la F.E.D.T. pour
la réalisation de la voirie de la jonction Avenue Joseph Bédier
/ Chemin Lory-les-Hauts à Sainte-Clotilde - Montants du mar-
ché : 153 912 Francs (cent cinquante-trois mille, neuf cent
douze francs, hors taxes) / 165 455,40 Francs (cent soixante-
cinq mille, quatre cent cinquante-cinq francs et quarante centimes,
toutes taxes comprises)

---o-o-o0o-o-o---

.../...